

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. RESPECT DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Client s'engage à respecter le règlement intérieur. Tout manquement du Client au règlement intérieur est susceptible de motiver une résiliation pour faute de son contrat avec le Club. Les mises à jour du règlement seront affichées dans le Club. **Le Clients s'engage également à respecter toute demande ou instruction faites par le personnel ou la direction notamment en matière d'hygiène et sécurité.**

2. HORAIRES DU CLUB

Les horaires d'ouverture du Club dont notamment les horaires de l'accès libre (**c'est-à-dire accès en dehors des horaires de présence du personnel du Club**) sont mentionnés dans les locaux du Club et sur son site internet. Le Client s'engage à quitter les locaux en respectant les horaires annoncés et à organiser sa séance de façon à ne pas gêner les opérations de fermeture. Le Client doit arriver à l'heure aux cours collectifs ou individuels. L'entretien du Club est réalisé chaque matin. Il est possible que certaines zones soient momentanément inaccessibles. Le Client s'engage à ne pas perturber le travail d'entretien et respecter les techniciens.

3. MODALITÉS D'ACCÈS

a. Règles générales : L'accès aux locaux du Club est réservé aux clients ayant un abonnement en cours à jour des paiements ou ayant acheté un accès à durée limitée en cours de validité. L'accès au Club s'effectue uniquement par l'accueil, en utilisant la carte d'accès ou avec l'accord du personnel du Club. Chaque Client est tenu d'utiliser sa carte personnelle pour accéder aux locaux. Il est interdit de faire entrer plusieurs personnes (clients ou non) avec une seule carte d'accès : 1 personne = 1 carte = 1 accès. L'accès aux parties administratives des locaux est interdit. Le Client s'engage à respecter les limites de son abonnement ou de son achat et de ne pas accéder à des espaces dédiés ou à des activités hors de son abonnement ou achat. La présence d'enfant n'est pas autorisée.

b. Règles supplémentaires pendant les horaires de l'accès libre : Durant les horaires de l'accès libre, le Client peut uniquement accéder aux espaces vestiaires, sanitaires, plateau cardio-musculation et salle de cours vidéos ; à l'exclusion de tout autre espace. Le Client veillera, pendant toute sa séance, à ne pas être seul dans les locaux du Club.

4. COMPORTEMENT

Le Client s'engage à avoir une attitude courtoise, conforme aux bonnes mœurs et à la loi et à respecter les autres personnes. Il s'interdit toute attitude susceptible de porter atteinte à la sécurité, à l'hygiène, au confort ou au bien-être des autres clients, du personnel ou des prestataires du Club. Il s'engage à respecter les locaux et le matériel mis à sa disposition ainsi que les effets personnels des autres clients. L'utilisation du téléphone portable est tolérée uniquement sur vibreur. Les conversations téléphoniques doivent se tenir en dehors des salles d'activités.

5. TENUE VESTIMENTAIRE

Le Client doit porter une tenue propre, adaptée à la pratique sportive et conforme aux bonnes mœurs. Il doit porter des chaussures propres et exclusivement réservées aux activités en salle pour profiter des prestations du Club. **Pour des raisons de sécurité et afin que le Client soit identifiable**, les capuches, bonnets et autres couvre-chef sont interdits. La pratique d'une activité torse-nu est également interdite. Les ceintures ou écharpes et plus généralement tout vêtement ou objet susceptible d'être entraîné par le fonctionnement des appareils, sont interdits.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

6. VESTIAIRES

Des casiers à cadenas, (non fournis par le Club) sont mis à disposition des Clients. Sauf serviette, tous les effets personnels y compris les sacs de sport doivent être placés dans les casiers. Il est interdit de les apporter dans les espaces d'entraînements. L'usage des casiers est réservé à la durée de la séance. Tout cadenas laissé sur un casier sera ouvert le soir même lors de la fermeture de l'établissement pour des raisons de sécurité. Le Client est invité à ne pas apporter de biens de valeur ou argent dans les locaux du Club, y compris dans les casiers.

7. SÉCURITÉ

a. Règles générales : L'utilisation des équipements et machines s'effectue sous la responsabilité du Client. Le Client est invité à signaler toute difficulté ou dysfonctionnement rencontré au personnel du Club. Le Client s'interdit tout comportement susceptible de représenter un danger pour lui, pour les autres ou pour les locaux.

b. Règles supplémentaires pendant les horaires de l'accès libre : Pendant ces horaires, IL EST INTERDIT DE S'ENTRAÎNER SEUL. Le Client veillera, pendant toute sa séance, à ne pas être seul dans les locaux du Club. Un téléphone est à la disposition du Client, à l'accueil, en cas d'extrême urgence.

8. HYGIÈNE

Il est strictement interdit de fumer, vapoter, cracher, de consommer de l'alcool ou des substances illicites dans les locaux du Club. La consommation de nourriture n'est autorisée que dans les espaces dédiés. Le Client doit se munir d'une serviette propre afin de la disposer sur les équipements et les espaces au sol qu'il utilisera lors de sa pratique. Après l'utilisation d'un équipement, le Client doit s'assurer de le laisser propre et dans un état permettant l'accès par une autre personne. Le Client doit utiliser les pulvérisateurs et les lingettes mis à sa disposition afin de nettoyer d'éventuelles traces de sudation. Le Client doit décharger les barres de musculation et doit ranger aux endroits prévus à cet effet tous les matériels et équipements qu'il utilise.

9. PHOTOGRAPHIES ET VIDÉOS

La prise de photographies ou de courtes vidéos par le Client à l'intérieur du Club est tolérée, à l'exception des douches, vestiaires et WC dans lesquelles cela est prohibé. Le Client veillera toujours à ce que cela ne dérange pas les autres personnes et ne perturbe pas les activités du Club. Le Client veillera également à ne pas photographier ou filmer d'autres personnes que lui, sauf s'il obtient l'accord des autres personnes. Photographier ou filmer des mineurs est interdit. Le Client s'interdit de faire un usage non conforme à la loi des photographies et courtes vidéos réalisées dans le Club. Le Client est seul responsable des photographies ou courtes vidéos qu'il réalise dans le Club et de l'usage qui en est fait.

Dernière mise à jour du Règlement Intérieur :
Novembre 2024